

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2011

Objets Communication Durable

Toute passation de commande à la société ALISMA – Objets Communication Durable, désignée ci-dessous comme OCDurable, implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble de nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire pouvant figurer dans les conditions générales d'achat ou tout autre document de nos clients.

TARIFS ET PRODUITS DU CATALOGUE EN LIGNE

Une partie de l'offre d'OCDurable est présentée dans un catalogue en ligne non exhaustif accessible à l'adresse www.objets-communication-durable.com. Les descriptifs des produits (photographies, informations, textes, garanties, disponibilité, etc.) qui figurent au catalogue sont le plus exact possible compte-tenu des informations fournis par les usines. Cependant, celles-ci peuvent modifier sans préavis la disponibilité, les caractéristiques, les formes ou le packaging des produits. Les informations et garanties actualisées concernant les produits vous sont indiqués sur les devis ou offres émises.

Les tarifs présentés sur le catalogue www.objets-communication-durable.com s'entendent en euros, hors taxes (TVA 19,6%) et hors marquage. Il sont donnés à titre indicatif et sont modifiables sans préavis. Seuls les prix indiqués sur les devis ou offres émises par OCDurable sont applicables pour la durée indiquée sur le document.

ECHANTILLONNAGE

Le montant des commandes d'échantillon peuvent être déduit de votre facture pour une commande ferme (maximum 2 échantillons offerts par commande). Les commandes d'échantillons feront donc l'objet d'une facture conditionnelle, qui deviendra définitive passé un délai de 1 mois si aucune commande ferme n'a été passé ou si les échantillons sont retournés détériorés. Tout retour doit recevoir en amont l'approbation de OCDurable qui se réserve le droit de refuser le retour et de facturer l'échantillon.

COMMANDES

Toute commande doit faire l'objet d'un ordre écrit, daté, signé et tamponné par le client, sous la forme d'un bon de commande ou directement sur le devis émis au préalable par OCDurable. L'ordre peut être transmis scanné par email à commercial@ocdurable.com ou par fax à l'attention d'ALISMA au 01.48.70.74.87. Les commandes fermes ne peuvent être annulées, modifiées ou la livraison refusée sans l'accord préalable écrit de OCDurable.

Dans le cas où l'annulation de commande autorisée par OCDurable interviendrait alors que le traitement de la marchandise est déjà en cours, le client serait redevable à OCDurable de tous les frais relatifs à l'annulation de la commande, y compris des frais de transport, de stockage ou d'emballage, ainsi que d'une pénalité d'un montant de 20% du prix TTC de la facture.

Les délais de production indiqués sur les devis ou offres s'entendent en jours ouvrés et commencent à partir du moment où le client a validé le bon à tirer et/ou la maquette et s'est acquitté du règlement convenu. Ils sont donnés à titre indicatif et OCDurable ne saurait être tenu responsable de retard de livraison indépendant de sa volonté.

Tous les éléments graphiques doivent être fournis par le client dans les formats nécessaires au marquage (à titre indicatif, vos visuels doivent être en haute définition, en format eps, pdf ou png). La norme Pantone est requise pour les tons directs. Le client garantit que les éléments graphiques qu'il fournit à OCDurable pour l'exécution de sa prestation peuvent être reproduit sans porter atteinte aux droits d'un tiers.

Il est admis, du fait des aléas de production, une marge d'erreur de +/- 5% sur les quantités livrées, et ce sans incidence sur le montant global facturé au client.

En cas de force majeure, comme définit dans l'article 1148 du Code civil, OCDurable ne pourra pas être tenue pour responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations si ceux-ci résultent d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle.

LIVRAISON

Les frais de livraison sont facturés en sus, sauf indication contraire sur le bon de commande. Sans instruction précise, OCDurable décide du meilleur mode d'expédition. Lorsqu'il y a plusieurs points de livraison, l'emballage et la manutention pourront être facturés.

La marchandise voyage aux risques et périls du destinataire. La société OCDurable ne pourra en aucun cas être



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2011

Objets Communication Durable

tenu responsable du retard ou de la détérioration de la marchandise par le transporteur. Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande ni le refus de la marchandise. Tout retard de livraison imputable au transporteur ne pourra engager la responsabilité d'OCDurable qui tient à disposition de ses clients les bordereaux de remise du transporteur.

En conformité avec l'article L 133-3 du code de commerce, toute réserve à la livraison et tout refus de la livraison des produits par le client pour avaries, manquants ou non conformité des produits livrés au bordereau d'expédition doivent être formulés par écrit et de manière précise sur le bon de livraison et sur le bon de transport. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité objective des anomalies constatées selon les modalités évoquées au paragraphe RECLAMATION ET GARANTIE.

REGLEMENT

Il est bien entendu que c'est la société OCDurable qui fixe ses conditions de règlement et que celles-ci s'appliquent en priorité sur celles du client. Les conditions de règlement applicables sont les suivantes :

Pour les **commandes de moins de 500 euros HT**, le règlement est exigé en intégralité dès le passage de la commande. Les conditions suivantes s'appliquent pour les commandes de plus de 500 euros HT : dans le cas d'une **première commande**, le versement d'un acompte de 50% à la commande est exigible avant tout lancement de fabrication ou d'exécution de prestation. Le solde de 50% est à régler avant expédition de la marchandise. OCDurable informera la client de la disponibilité de la commande et l'expédiera dès réception du règlement. Dans le cas des **commandes suivantes**, le client versera un acompte de 30 à 50% à la commande, puis le solde de 70% à 50% à 30 jours nets après livraison de la marchandise.

En cas de retard de paiement, des **pénalités de 10% par jour du montant restant dû** à la société OCDurable sont applicables dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et courent jusqu'au paiement total de toutes les sommes dues. Le retard de paiement pourra en outre suspendre toute prestation en cours de la société OCDurable pour le Client. Au delà de 30 jours de retard de paiement, si le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la prestation effectuée, la société OCDurable se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client et/ou de faire intervenir un société de recouvrement.

Si un retard de règlement a été constaté par OCDurable lors d'une commande précédente, les conditions de règlement qui s'appliquent pour les commandes suivantes seront celles d'un première commande.

Les factures sont payables par chèque à l'ordre d' ALISMA Sarl ou par virement bancaire par le client au siège de la société ALISMA (RIB disponible dans votre espace client ou sur simple demande à commercial@ocdurable.com)

RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi n°80.335 du 12 mai 1980, il est expressément stipulé que l'acheteur ne sera propriétaire du bien qu'après complet paiement de toutes les sommes dues (principal et intérêt). Jusqu'à ce terme, le client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer de propriété à titre de garantie.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des services ou produits livrés et restés impayés pourra être revendiquée par OCDurable.

RECLAMATION ET GARANTIE

Toute réclamation devra être notifiée par écrit et envoyée par lettre recommandée dans les 48 heures suivant la date de livraison. Elle devra comprendre tous les éléments de preuve (photographie, etc.) justifiant la réalité objective des anomalies constatées. Aucun retour de produits ne sera accepté à défaut d'accord express et préalable d'OCDurable.

Si elle existe, la garantie des produits délivrés par OCDURABLE est liée à celle du constructeur. Elle n'est valable que sur des défauts de construction ou autre vices cachés du produit livré, et ne peut en aucun cas être actionnée en cas de mauvaise utilisation du produit ou de sa détérioration par l'utilisateur ou le transporteur. Pour bénéficier de cette garantie, le client devra effectuer une réclamation selon les modalités notifiées au paragraphe précédent. En cas de litige ou contestation le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

